

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

597/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires

Autorisation d'installation d'une terrasse – Parking Place de la Paix

Prolongation de l'arrêté initial n° 235/2025 du 08/04/2025

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de CAFE THERAPIE, représentée par Mme GAROU Elodie et Mme Margaux SAVARY – 24 Place de la Paix – 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n° 1 de l'arrêté n° 235/2025 du 08/04/2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement afin de permettre l'installation d'une terrasse éphémère (tables, chaises, avec ou sans barnum et décos), Parking Place de la Paix, le 1^{er} novembre 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n° 1 de l'arrêté n° 235/2025 est prolongée jusqu'au 1^{er} novembre 2025 ;

Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 08 OCT. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 09 OCT. 2025

ROMORANTIN-LANTHENAY, le 02 octobre 2025

Par délégation du Maire,

L'Adjoint,



Philippe SEGUIN